



# Comment nous nous comportons est qui nous sommes

Elopak Code de Conduite



# Table des matières

## Comprendre et appliquer le Code

- 05 Message du Chef de la direction
- 06 Généralités
- 06 Portée
- 07 Responsabilité et mise en œuvre
- 07 Déclaration de conformité

## Notre lieu de travail

- 09 Notre lieu de travail
- 10 Droits de l'homme et du travail
- 11 Diversité et égalité des chances

## Notre conduite personnelle

- 13 Confidentialité
- 14 Informations privilégiées
- 16 Conflit d'intérêts
- 117 Protéger les biens, les informations et les actifs

## Notre conduite professionnelle

- 19 Anticorruption
- 21 Sanctions et restrictions commerciales
- 22 Lutte contre le blanchiment d'argent
- 23 Cadeaux et marques d'hospitalité
- 24 Responsabilité sociale- Dons de bienfaisance, parrainages et investissements communautaires
- 25 Concurrence loyale
- 26 Protéger l'environnement
- 27 Travailler avec des partenaires commerciaux
- 28 Confidentialité et protection des données
- 29 Propriété intellectuelle
- 29 Transparence, établissement de rapports financiers et non financiers

## Signalements

- 31 S'exprimer et signaler un comportement contraire à l'éthique



ELOPAK  
Bredt Aasen

ELOPAK



# Comprendre et appliquer le Code

# Message du Chef de la direction

Chers collègues,

En tant que fabricant mondial d'emballages en carton, nous nous engageons à rester le partenaire de nos clients et le favori des consommateurs. Nous y parvenons en développant sans relâche de nouvelles solutions pour une gamme croissante de contenus tout en appliquant une technologie, des compétences et un approvisionnement en matériaux naturels de pointe. En bref, nous visons toujours à fournir des produits de la plus haute qualité qui préservent la planète.

Notre vision est «choisi par les gens, emballé par la nature» («chosen by people, packaged by nature»). La façon dont nous livrons est donc tout aussi importante que ce que son contenu. En tant qu'entreprise mondiale durable, nous nous engageons à toujours agir conformément à des normes éthiques acceptables, à assumer la responsabilité de nos actions et à nous assurer que nous respectons les lois et réglementations applicables.

Les principes énoncés dans notre Code de conduite servent de guide pour préserver l'intégrité et la base éthique de Elopak, protéger l'environnement, les communautés avec lesquelles nous travaillons et veiller à ce que nos parties prenantes ne soient pas menacées.

En tant qu'entreprise, nous dépendons de l'adhésion de tous les employés au Code de conduite pour être reconnus comme l'entreprise de confiance que nous sommes. Nous sommes tous tenus de lire attentivement et de bien comprendre le Code de conduite et de toujours respecter les règles et comportements décrits.



---

**Thomas Körmendi**  
Chef de la direction  
Groupe Elopak





## Généralités

Le Code de conduite reflète l'engagement de Elopak à appliquer des pratiques commerciales éthiques et la conformité dans toute l'organisation et là où nous opérons. Notre Code de conduite garantit qu'en tant qu'organisation mondiale, nous agissons toujours avec intégrité et conformément à des normes éthiques acceptables, que nous assumons toujours la responsabilité de nos actions et que l'entreprise se conforme aux lois et réglementations internationales et locales.

Le présent Code de conduite décrit le comportement personnel attendu, le comportement sur le lieu de travail et les pratiques commerciales éthiques. Il est conçu pour vous aider à prendre les bonnes décisions pour vous-même et pour Elopak. Le Code de conduite sert de guide pour préserver l'intégrité et la base éthique de nos principes et actions, protéger l'environnement et les communautés avec lesquelles nous travaillons et veiller à ce que notre travail ne menace pas les parties prenantes. Les politiques et procédures de Elopak peuvent fournir des informations plus détaillées sur les comportements acceptables et inacceptables.

Vous devez toujours vous efforcer de prendre des décisions éclairées et de faire preuve de discernement dans votre travail pour Elopak. En cas de différences entre les lois et réglementations applicables et les normes énoncées dans le présent

Code de conduite, la norme la plus élevée s'applique. Toute violation du présent Code de conduite ou des lois applicables n'est pas tolérée et peut entraîner des mesures disciplinaires, un licenciement ou d'éventuelles poursuites civiles et pénales.

Elopak s'engage à bâtir une culture de confiance. Nous vous encourageons à soulever des questions et des préoccupations et à discuter des dilemmes éthiques. Vous êtes tenu de signaler de bonne foi toute violation présumée du Code de conduite, des lois et réglementations, ainsi que toute violation substantielle de nos politiques et procédures. Si vous avez des questions ou des préoccupations, contactez votre supérieur hiérarchique, les ressources humaines, le service juridique et conformité ou contactez l'assistance aux dénonciateurs. Le signalement de violations n'entraînera aucune forme de représailles et ne servira pas de base à des mesures disciplinaires.

Le Code de conduite a été approuvé par le Conseil d'administration de Elopak ASA. Tout écart majeur par rapport aux exigences du présent Code de conduite doit être approuvé par le Chef de la direction.

## Portée

Le Code de conduite s'applique aux entreprises et aux employés appartenant entièrement à Elopak dans le monde entier. Il s'applique également aux



intermédiaires, agents, consultants et autres personnes qui agissent au nom de Elopak ou la représentent, ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration.

## **Responsabilité et mise en œuvre**

### **Responsabilité de l'employé**

En tant qu'employé chez Elopak, vous êtes tenu de mener vos activités avec intégrité et transparence et de faire preuve d'engagement envers les normes éthiques les plus élevées. Vous devez respecter les lois et réglementations applicables et adhérer à nos politiques et procédures. Vous devez vous familiariser avec le Code de conduite et vous y conformer, ce qui signifie que vous effectuerez votre travail conformément aux exigences définies. Si vous avez besoin de conseils sur les questions d'éthique et de conformité, demandez conseil à votre supérieur hiérarchique, aux ressources humaines ou contactez le service juridique et conformité.

### **Responsabilité supplémentaire du gestionnaire**

En tant que gestionnaire, vous avez des responsabilités supplémentaires qui vont au-delà des exigences de tous les employés. Il incombe aux gestionnaires de communiquer les principes du Code de conduite à leurs subordonnés directs. Ils sont également responsables de la promotion et du contrôle du respect du Code de conduite afin de s'assurer que les subordonnés directs suivent une formation obligatoire. En tant que gestionnaire, vous devez également encourager vos

subordonnés directs à faire part de leurs préoccupations et à créer une culture d'ouverture et de confiance.

### **Responsabilité du Chef de la direction et du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration de Elopak est responsable de la mise en œuvre et de la supervision de la gestion du Code de conduite. Le Chef de la direction de Elopak doit s'assurer que les employés connaissent et respectent le Code de conduite. Le Chef de la direction doit également s'assurer que la formation annuelle des employés de l'entreprise est effectuée sur le Code de conduite et que tous les employés confirment avoir lu et compris le Code de conduite.

### **Déclaration de conformité**

en tant qu'employé de Elopak, il vous sera demandé chaque année de confirmer que vous avez lu et compris les principes et les normes éthiques contenus dans ce Code de conduite.

Elopak attend de ses partenaires commerciaux qu'ils adhèrent à des principes similaires dans leurs propres opérations que ceux décrits dans le présent Code de conduite. Les fournisseurs ayant une relation contractuelle directe avec Elopak doivent accepter le Code de conduite des fournisseurs et ces derniers doivent s'assurer que les exigences sont communiquées et comprises tout au long de leur chaîne d'approvisionnement.



## Notre lieu de travail

Nous construisons nos opérations sur la base d'une confiance mutuelle. Nous le faisons en travaillant de manière responsable et sécuritaire, en agissant avec intégrité et en traitant les autres avec respect, en reflétant nos promesses où, en tant que dirigeants et employés, nous «responsabilisons», «unissons» et «accélérons» («empower», «unite» and «accelerate»). Cette section décrit notre lieu de travail et nos responsabilités envers les employés, les communautés avec lesquelles nous travaillons et les autres personnes affectées par nos opérations.

## NOTRE LIEU DE TRAVAIL

Nous construisons nos opérations sur la base d'une confiance mutuelle. Nous le faisons en travaillant de manière responsable et sécuritaire, en agissant avec intégrité et en traitant les autres avec respect, en reflétant nos promesses où, en tant que dirigeants et employés, nous «responsabilisons», «unissons» et «accélérons». Cette section décrit notre lieu de travail et nos responsabilités envers les employés, les communautés avec lesquelles nous travaillons et les autres personnes affectées par nos opérations.

## Votre responsabilité

- Se conformer à nos exigences et procédures de santé et de sécurité
- Comprendre les risques locaux et contribuer à les prévenir et à les atténuer pour protéger notre lieu de travail et Elopak
- Signalez immédiatement à votre supérieur hiérarchique tout incident ou quasi-incident, y compris toute situation potentiellement dangereuse



## Droits de l'homme et du travail

Elopak respecte et promeut les droits de l'homme et les droits du travail à l'échelle internationale, y compris ceux de la Déclaration et de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'homme, de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, des directives de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et aux droits de l'homme et la loi britannique sur l'esclavage moderne. Nous soutenons donc la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective pour tous les employés, l'élimination du travail forcé ou obligatoire, l'abolition du travail des enfants et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession. Nous ne nous engageons dans aucune forme de traite des êtres humains et de travail des enfants et ne tolérons aucune forme de telles pratiques. Nous n'employons ni ne contractons aucun travail forcé ou obligatoire. Elopak respecte les droits des employés de former et d'adhérer aux syndicats de leur choix et se conforme aux lois, règles,

## Votre responsabilité

- Être conscient des risques liés aux droits de l'homme dans nos opérations
- Ne pas porter atteinte ou contribuer à la violation des droits de l'homme et du travail
- Respecter la dignité personnelle, la vie privée et les droits de toutes les personnes avec lesquelles vous coopérez dans votre travail et des personnes concernées par nos activités
- Faire part de ses préoccupations sans délai

réglementations et normes industrielles applicables concernant le temps de travail, les salaires minimums et les règles liées à l'environnement de travail.

Elopak s'engage également à mettre en œuvre des systèmes qui minimisent les risques liés aux droits de l'homme et au droit du travail et corriger tout impact négatif sur les personnes affectées par nos opérations.



## Diversité et égalité des chances

Un lieu de travail inclusif avec la diversité des genres, la diversité ethnique et culturelle permet des niveaux plus élevés d'innovation et d'apprentissage, ce qui a un impact et contribue à la conformité. Nous pensons également que la diversité crée un environnement de travail inspirant et sain. Elopak adopte la diversité et l'inclusion pour assurer une croissance compétitive et durable.

Chez Elopak, nous traitons tout le monde avec respect, honnêteté et dignité. Elopak a une tolérance zéro contre le harcèlement (y compris l'abus, l'intimidation, le traitement dégradant ou le comportement sexuellement offensant) envers les employés ou toute personne affectée par nos opérations.

Nous offrons l'égalité des chances à nos employés et ne faisons aucune discrimination fondée sur l'âge, le sexe, le handicap, l'orientation sexuelle, la race, la nationalité, la religion ou l'origine ethnique, l'orientation politique, l'appartenance syndicale ou toute autre base interdite par la loi.

## Votre responsabilité

- Contribuer à un environnement de travail inclusif et sain
- Traiter tout le monde avec dignité, honnêteté et respect
- Être conscient des préjugés inconscients et baser vos décisions professionnelles sur le mérite
- Ne pas se livrer à du harcèlement, de l'intimidation, un comportement sexuellement offensant ou tout autre comportement que des collègues ou d'autres parties prenantes pourraient considérer comme offensant
- S'exprimer et/ou signaler le problème si vous avez connaissance d'une situation qui enfreint les principes décrits dans cette section



Notre  
conduite  
personnelle

En tant qu'employés de Elopak, nous sommes les représentants de l'organisation pendant et en dehors des heures de travail. Nous sommes tenus de nous comporter avec respect les uns envers les autres, envers nos clients, nos fournisseurs, nos partenaires commerciaux et les autres personnes affectées par nos opérations. Cette section décrit notre conduite personnelle et nos responsabilités.

## Confidentialité

Les informations confidentielles sont des informations non publiques qui sont sensibles pour Elopak, ses employés ou ses partenaires commerciaux. Une divulgation non autorisée de ces informations pourrait avoir un impact négatif sur Elopak et ses partenaires, par exemple sur le cours de l'action de Elopak ou celui de ses partenaires.

Elopak s'engage à protéger les informations confidentielles. Nous n'utilisons pas à mauvais escient les informations confidentielles en notre possession, que celles-ci nous appartiennent ou qu'elles appartiennent à nos partenaires.

### Votre responsabilité

- Signer et agir conformément au formulaire global « Engagement de confidentialité », qui fait partie de la

norme de Elopak pour les contrats de travail et de conseil

- Étudier attentivement comment et avec qui les questions liées à Elopak sont abordées
- S'assurer que les accords de confidentialité sont en place lorsque cela est nécessaire
- Marquer les documents comme « confidentiels » le cas échéant
- Assurer la confidentialité et la discrétion des affaires personnelles de toute(s) personne(s) et ne pas utiliser les informations Elopak à son profit personnel
- Les obligations de confidentialité énumérées dans cette section s'appliquent également après la fin du contrat de travail/de la mission avec Elopak
- Signaler toute violation présumée de la confidentialité



## Informations privilégiées

Les informations privilégiées sont des informations précises sur Elopak qui ne sont pas accessibles au public ou qui ne sont pas connues sur le marché et qui sont susceptibles d'affecter sensiblement le cours des instruments financiers de Elopak. Le commerce d'actions ou d'autres titres Elopak sur la base d'informations privilégiées constitue une infraction pénale.

Si vous pensez qu'il est nécessaire de transmettre des informations privilégiées, que ce soit au niveau interne ou externe, vous devez vous assurer que la personne figure déjà sur la liste des initiés pour le projet en question ou proposer que la personne en question devienne un initié et soit incluse dans la liste des initiés.

Des directives supplémentaires sur ce sujet sont spécifiées dans les politiques et procédures internes de Elopak.

## Votre responsabilité

- Traiter les informations privilégiées de manière confidentielle et avec le plus grand soin afin qu'elles ne soient pas utilisées de manière abusive ou n'entrent pas en possession d'autrui
- Vous abstenir de négocier ou de donner des conseils concernant les négociations d'actions de Elopak et d'autres sociétés cotées pertinentes sur la base d'informations privilégiées, que vous soyez officiellement enregistré en tant qu'initié ou non
- Ne jamais diffuser de rumeurs, induire en erreur avec de fausses informations ou manipuler les prix
- Demander conseil au service juridique et conformité en cas de doute sur toutes les questions impliquant un risque d'informations d'initiés



Pure-Pak®

Chosen by people,  
packaged by nature



## Conflit d'intérêts

Un conflit d'intérêts se produit lorsque les intérêts personnels d'une personne (famille, amitiés, facteurs financiers ou sociaux) peuvent influencer ou être perçus comme influençant votre jugement, vos décisions ou vos actions lorsque vous agissez au nom de Elopak. Être ouvert et transparent est impératif pour gérer les conflits d'intérêts réels, potentiels ou perçus.

Nous reconnaissons que les conflits d'intérêts peuvent mener à la corruption ou compromettre la confiance que d'autres placent au sein de Elopak. C'est pourquoi nous nous engageons à atténuer tous les conflits d'intérêts dans nos activités. Tout conflit d'intérêts qui ne peut être évité doit être signalé. Les gestionnaires sont chargés d'évaluer le signalement, d'envisager des mesures d'atténuation et de s'assurer qu'elles sont mises en œuvre.

Tout autre emploi, poste d'administrateur ou mandat à l'extérieur de Elopak ne doit pas interférer avec votre capacité à exercer vos fonctions professionnelles pour l'entreprise. Tout emploi ou affectation rémunérée exercés par des employés de Elopak dans d'autres organisations doivent être divulgués et approuvés par écrit par votre supérieur hiérarchique.

## Votre responsabilité

- Agir dans le meilleur intérêt de Elopak. Faire preuve de discernement et éviter les situations et les positions susceptibles de créer ou de percevoir un conflit d'intérêts
- Éviter de prendre des mesures ou d'avoir des intérêts qui rendent difficile l'exécution objective et efficace de votre travail
- Ne pas s'engager dans des transactions au nom de Elopak lorsque vous avez, ou pourriez être perçu comme ayant, un gain ou un avantage personnel en raison de votre position
- Éviter d'avoir des intérêts en dehors de l'entreprise dans toute activité qui est en concurrence ou fournit des services à Elopak ou à ses filiales, qui pourrait affecter votre objectivité dans l'exercice de vos responsabilités pour l'entreprise
- Éviter de faire des affaires au nom de Elopak avec un ami proche ou un proche
- Dans le cas où vous vous trouvez dans un processus de prise de décision qui est un conflit d'intérêts réel ou potentiel, vous devez quitter le processus et le divulguer à votre gestionnaire et aux parties impliquées
- En cas de conflit d'intérêts, prévenez votre gestionnaire par écrit et dévoilez tous les faits appropriés



## Protéger les biens, les informations et les actifs

Les biens, informations et actifs de Elopak comprennent à la fois les biens corporels et incorporels. Les actifs corporels comprennent les bâtiments, les machines, les ordinateurs, les documents, le mobilier et les autres équipements, tandis que les actifs incorporels comprennent le savoir-faire, les droits d'auteur et les informations confidentielles. Les informations produites et stockées sur les systèmes informatiques de Elopak sont considérées comme la propriété de l'entreprise.

Nos actifs déterminent notre valeur commerciale. En l'absence de mesures de protection adéquates pour protéger ces biens, ils risquent d'être perdus ou volés et d'être détournés. Nous reconnaissons que sans la mise en œuvre de mesures appropriées, cela peut affecter les performances commerciales de Elopak et nuire à la confiance que les autres nous accordent.

Elopak s'engage à protéger les actifs, les biens et les informations de Elopak et de ses clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux.

## Votre responsabilité

- Protéger les biens, les informations et les actifs de Elopak contre le vol et la perte
- Ne jamais partager de mots de passe personnels et familiarisez-vous avec la manière de protéger les périphériques de stockage externes contre tout accès non autorisé. Se familiariser avec notre utilisation acceptable du matériel informatique
- Ne jamais retirer ou emprunter des actifs de Elopak sans l'autorisation d'un représentant approprié de Elopak
- Les informations professionnelles doivent être stockées uniquement sur des PC, des appareils mobiles ou d'autres systèmes et outils approuvés par Elopak
- Ne jamais partager des informations sur des clients ou d'autres partenaires commerciaux à l'extérieur, sauf autorisation expresse ou obligation légale
- Signaler toute violation de la sécurité des biens comme indiqué dans nos procédures internes
- Signaler tout vol, perte ou utilisation abusive des informations et des actifs de l'entreprise comme indiqué dans nos procédures internes



ELOPAK  
S-PSF65UC  
SHIKOKU



CE



**Notre conduite  
professionnelle**

Elopak se conforme à toutes les lois et réglementations applicables dans les pays où nous opérons. Nous interagissons avec toutes nos parties prenantes de manière éthique et légale. Elopak attend le même engagement de la part de ses fournisseurs et autres partenaires commerciaux.

## **Anticorruption**

Le préjudice causé par la corruption est reconnu dans le monde entier, y compris par les Nations Unies. «La corruption ébranle la confiance, affaiblit la démocratie, entrave le développement économique et exacerbe davantage les inégalités, la pauvreté, la division sociale et la crise environnementale»<sup>1</sup>. La corruption implique l'utilisation abusive de cadeaux, de paiements ou de faveurs en échange d'un gain personnel pour influencer une

décision ou un résultat et est la forme la plus courante de corruption. Les types de faveurs accordées sont divers et peuvent inclure de l'argent, des cadeaux, des faveurs sexuelles, des actions d'entreprise, des divertissements, de l'emploi, des avantages politiques ou tout autre avantage.

Elopak a une approche de tolérance zéro à l'égard de la corruption et d'autres pratiques commerciales illégales ou

<sup>1</sup>Transparency international: [www.transparency.org](http://www.transparency.org)



contraires à l'éthique. Elopak s'engage au plus haut niveau à respecter les lois anticorruption norvégiennes et internationales dans tous les pays où nous opérons. Cela signifie qu'il est strictement interdit, directement ou indirectement, de donner, promettre, offrir, autoriser, accorder, recevoir, accepter une promesse ou une demande de pot-de-vin ou de récompense inappropriée. Donner, offrir et promettre, ainsi que recevoir, accepter ou exiger une subornation est un délit criminel.

Un paiement de facilitation est une petite subornation appelée « paiement de faveur » ou « paiement rapide » effectué pour sécuriser l'exécution d'une transaction gouvernementale de routine ou d'un service public auquel la personne ou l'entreprise qui effectue le paiement est légalement autorisée à recevoir. Ces paiements sont généralement de faible valeur. Les paiements de facilitation sont interdits chez Elopak, et vous ne devez jamais mettre en œuvre ou encourager de tels paiements au nom d'Elopak, que le paiement soit effectué directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un partenaire commercial.

## Votre responsabilité

- Prévenir, détecter et signaler les subornations et autres formes de corruption. Par conséquent, évitez toute activité qui pourrait entraîner ou suggérer une violation des politiques anticorruption de Elopak
- S'assurer que tous les paiements effectués sont corrects et légaux. Ils doivent être approuvés par le personnel de Elopak approprié et enregistrés avec précision dans les livres et registres de Elopak
- N'offrez jamais quelque chose de valeur pour influencer indûment les actions ou décisions d'une personne, y compris un fonctionnaire, dans la poursuite des intérêts de Elopak, directement ou indirectement par le biais d'un tiers
- Les paiements de facilitation sont interdits chez Elopak. Si un paiement est exigé de vous pour prévenir une menace immédiate pour la vie ou la santé d'une personne, ces paiements ne sont pas interdits. Le paiement et tout autre paiement inapproprié doivent être signalés immédiatement au service juridique et conformité



## Sanctions et restrictions commerciales

Les restrictions commerciales sont des restrictions à l'exportation ou à l'importation de biens ou de services avec certains pays, personnes ou entités. Certaines lois peuvent interdire à Elopak de faire des affaires avec des personnes et des organisations spécifiques associées à des stupéfiants, au trafic, au terrorisme ou à d'autres activités criminelles, ainsi qu'avec des personnes impliquées dans la prolifération d'armes de destruction massive. Elopak s'engage à respecter les restrictions commerciales nationales et internationales et les réglementations en matière de sanctions applicables dans les pays dans lesquels nous opérons.

## Votre responsabilité

- Rester informé des sanctions et des réglementations en matière de contrôle des exportations et s'assurer de la conformité aux règles applicables à votre activité commerciale
- Avant de s'engager dans un projet, une transaction, un achat ou une livraison, évaluer le risque de sanctions du pays, des individus et des entités. Suivre les procédures internes pour s'assurer que ces parties ne sont pas soumises à des sanctions
- Effectuer la diligence raisonnable appropriée des partenaires commerciaux potentiels, le cas échéant, en suivant les procédures internes
- Être attentif aux transactions avec des parties qui proviennent de pays sanctionnés ou qui sont autrement désignées pour des sanctions financières
- Demander conseil en cas de doute sur la légalité de toute activité commerciale proposée
- Demander conseil au service juridique et conformité pour toutes les questions liées à la conformité avec les restrictions commerciales et les réglementations en matière de sanctions



## Lutte contre le blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent est illégal et soutient les activités criminelles, y compris le trafic, le terrorisme, les violations des droits de la personne et la corruption. Le blanchiment d'argent consiste à dissimuler les produits du crime sous la forme de devises ou autres actifs légitimes.

Elopak s'engage à se conformer aux lois applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et à empêcher que d'autres personnes utilisent Elopak pour blanchir de l'argent.

## Votre responsabilité

- Connaître ses partenaires commerciaux et effectuer les vérifications nécessaires auprès des partenaires commerciaux potentiels
- Se familiariser avec vos partenaires commerciaux afin de pouvoir identifier les comportements, transactions et modes de paiement typiques et détecter les comportements suspects ou inhabituels
- Demander conseil au service juridique et conformité pour toutes les questions liées aux contrôles contre le blanchiment d'argent
- Signaler des transactions suspectes ou des incidents de blanchiment d'argent





## Cadeaux et marques d'hospitalité

Accepter ou recevoir des cadeaux, des marques d'hospitalité et des dépenses peut impliquer le risque de compromettre l'intégrité professionnelle et l'attente d'une faveur de retour. Les cadeaux, les marques d'hospitalité et les dépenses peuvent également être perçus comme affectant le résultat des transactions commerciales, car ils peuvent être utilisés pour couvrir la subornation.

En général, offrir et recevoir des cadeaux doit être limité et modeste en termes de valeur et de fréquence. Sur une base annuelle, la valeur des dons ne doit pas dépasser 50 EUR (70 CAD). Normalement, l'hospitalité implique des associés commerciaux et le coût des événements d'hospitalité doit rester modeste.

En règle générale, Elopak prend en charge les frais de déplacement, d'hébergement et autres pour ses propres employés, conformément au règlement interne. De même, les tiers paient pour leurs employés ou représentants.

L'offre de cadeaux ou de marques d'hospitalité à des fonctionnaires est limitée par la politique d'Elopak et par la loi et peut être interdite en vertu de la législation locale.

## Votre responsabilité

- Faire preuve d'ouverture et de transparence en matière de cadeaux et de marques d'hospitalité
- Utiliser votre bon jugement et considérer l'intégrité professionnelle et la réputation de Elopak comme ligne directrice
- Ne jamais accepter ni offrir de cadeaux sous forme d'argent comptant ou de remises sur des achats personnels, quelles que soient les circonstances
- Ne jamais offrir ni accepter de cadeaux, de marques d'hospitalité, de dépenses ou d'autres avantages qui pourraient influencer ou sembler influencer les décisions commerciales ou violer les lois locales de l'entreprise qui reçoit ces éléments
- Ne jamais offrir ni accepter de cadeaux ou de marques d'hospitalité à un fonctionnaire dans le but d'obtenir une licence, un permis ou d'autres avantages
- Si vous êtes invité à un événement organisé par un organisme d'accueil, une approbation de votre supérieur hiérarchique est requise



## Responsabilité sociale- dons de bienfaisance, parrainages et investissements communautaires

Être une entreprise socialement responsable signifie contribuer et agir d'une manière qui profite au bien-être de la société et de l'environnement. Elopak s'engage à ajouter de la valeur aux communautés locales par le biais de contributions économiques positives ou de développement social, ce qui implique de s'engager dans la communauté locale par le biais de bénévolat, de dons, de parrainages ou d'investissements.

Un don de bienfaisance est une donation en espèces ou en biens faite à une organisation à but non lucratif pour l'aider à atteindre ses objectifs pour lesquels le donateur ne reçoit rien de valeur en retour. Ces dons sont uniques. Les parrainages sont des activités commerciales au sein de la communauté visant à soutenir l'organisation dans la promotion de son identité d'entreprise en partenariat avec des organisations à but non lucratif et communautaires. Les investissements communautaires sont destinés à soutenir les communautés économiquement défavorisées par le développement économique, le renforcement des capacités locales, la promotion des droits de la personne et la lutte contre la corruption.

## Votre responsabilité

- Tous les dons de bienfaisance, parrainages et investissements communautaires doivent être approuvés à l'avance et conformément aux procédures internes
- Veiller à ce qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêts personnel, ou de conflit d'intérêts perçu, impliqué dans la décision de donner, parrainer ou investir. Dans de telles situations, la personne en situation de conflit doit se retirer de tout processus décisionnel
- S'assurer que la contribution est conforme à nos exigences anticorruption
- Aucun don de bienfaisance, parrainage ou investissement communautaire ne doit être fait à des groupes ou organisations politiques ou religieux

Un risque lié aux dons de bienfaisance, parrainages et investissements communautaires est qu'il peut s'agir de zones de distribution de subornation, où les paiements gonflés peuvent être utilisés pour dissimuler des subornations.



## Concurrence loyale

Les lois antitrust sont des réglementations qui protègent la libre entreprise et interdisent les comportements limitant le commerce ou restreignant la concurrence loyale. Les lois antitrust luttent contre les pratiques illégales telles que la fixation des prix, le partage du marché ou la manipulation des offres.

Elopak s'engage à mener ses activités dans le strict respect de toutes les lois et réglementations applicables en matière de concurrence. Elopak se consacre à une compétition libre, loyale et ouverte. Elopak n'est pas impliquée dans un comportement anticoncurrentiel tel que la fixation des prix, les accords avec des concurrents, l'abus de position sur le marché, la collusion du marché ou des offres, ou commet une violation des lois et réglementations sur la concurrence.

## Votre responsabilité

- Se familiariser avec les lois et réglementations relatives à la concurrence
- Ne jamais discuter d'informations commercialement sensibles telles que les prix, les offres, les clients, les territoires de vente ou les conditions, y compris la confirmation des prix avec un concurrent, et faire preuve d'une prudence raisonnable lorsque vous le faites avec un client
- Éviter de discuter des mêmes sujets que ceux décrits ci-dessus dans toute association professionnelle où vous participez ou dans d'autres domaines où des concurrents sont susceptibles d'être présents
- Si des conversations surgissent avec des concurrents au sujet de questions internes ou commercialement sensibles, retirez-vous de la conversation et signalez-le immédiatement à votre supérieur hiérarchique
- Demander conseil au service juridique et conformité si vous avez des inquiétudes concernant le contenu ou la portée de ces lois ou toute activité commerciale connexe



## Protéger l'environnement

Elopak s'engage à réduire son influence négative, directe et indirecte sur l'environnement. Elopak doit toujours se conformer à toutes les législations environnementales pertinentes dans les pays dans lesquels nous opérons.

Nous visons à minimiser l'impact environnemental de nos opérations et de nos produits en réduisant activement la consommation d'énergie et de matières premières, en réduisant toute émission directe et en influençant ces réductions tout au long de la chaîne de valeur. Nous n'utilisons que de l'électricité renouvelable dans nos usines et nos unités commerciales, et nous nous efforçons d'améliorer l'électrification ainsi que l'efficacité énergétique sur tous les sites. Ceci est motivé par nos objectifs basés sur la science, qui s'engagent à maintenir le réchauffement climatique en dessous de 1,5 °C. Nous travaillons également systématiquement pour garantir des systèmes de collecte et de recyclage locaux et nationaux pour les cartons de boissons, ainsi que pour augmenter le recyclage réel. Un autre domaine d'intérêt est d'augmenter l'utilisation de matières premières renouvelables ou recyclées dans

nos produits, ainsi que l'approvisionnement en matières premières par des chaînes d'approvisionnement durables et certifiées.

Elopak respecte les exigences les plus restrictives en matière de pratiques forestières et fournit tous les matériaux à partir de sources certifiées FSC et d'autres sources contrôlées. Nous motivons et encourageons également nos employés à être de précieux contributeurs à l'amélioration de nos performances environnementales.

## Votre responsabilité

- Comprendre l'impact environnemental dans votre domaine de travail et s'efforcer de minimiser l'impact
- Partager les meilleures pratiques environnementales liées à votre domaine de travail
- Participer à des programmes environnementaux ou de développement durable et contribuer à l'amélioration continue



## Travailler avec des partenaires commerciaux

Le succès d'Elopak dépend de la coopération de nos partenaires commerciaux, c'est-à-dire des fournisseurs, des clients, des agents, des distributeurs, des consultants ou des partenaires de coentreprise et autres. Les tiers représentent le principal risque de corruption pour les organisations. Ces risques augmentent au fur et à mesure que les organisations s'implantent sur de nouveaux marchés et confient davantage de leurs opérations à des tiers.

Chez Elopak, nous mettons en œuvre des processus de diligence raisonnable en matière d'intégrité basée sur les risques pour nous assurer que la réputation, le parcours et les capacités des partenaires commerciaux répondent à nos normes. Nous devons faire preuve de prudence lorsque nous concluons des accords avec des intermédiaires, c'est-à-dire des entités ou des personnes qui aident à connecter deux ou plusieurs partenaires commerciaux et opèrent pour le compte de Elopak, y compris des agents, des distributeurs, des revendeurs, des partenaires de coentreprise et d'autres, car Elopak peut être tenue responsable de leurs actions.

Nos partenaires commerciaux et intermédiaires sont tenus de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables et d'adhérer à des normes conformes au Code de conduite de Elopak. Le non-respect de ces exigences est considéré comme une violation substantielle des obligations envers Elopak et peut entraîner la résiliation de la relation commerciale.

Les fournisseurs ayant une relation contractuelle directe avec Elopak doivent adhérer et agir conformément aux principes énoncés dans notre

Code de conduite des fournisseurs. Elopak s'engage à mener ses activités de manière socialement et environnementalement responsable et a développé un Code de conduite mondial pour les fournisseurs afin de préciser et clarifier ce que nous attendons de nos fournisseurs, qui est basé sur les principes inclus dans les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales. Les fournisseurs sont tenus de communiquer activement et de promouvoir les principes énoncés dans le Code de conduite des fournisseurs à leurs sous-traitants et de mettre en œuvre les mesures correspondantes dans leur propre chaîne d'approvisionnement.

### Votre responsabilité

- S'assurer que nos partenaires commerciaux et intermédiaires sont informés du Code de conduite de Elopak
- Effectuer la diligence raisonnable appropriée des partenaires commerciaux potentiels pour comprendre leur parcours, leur réputation et leur capacité à respecter nos normes
- Communiquer le Code de conduite des fournisseurs Elopak à nos fournisseurs. Tous les fournisseurs ayant une relation contractuelle directe avec Elopak doivent accepter le Code de conduite des fournisseurs
- Signaler toute mauvaise conduite d'un partenaire commercial conformément à nos procédures internes



## Confidentialité et protection des données

La protection des données se concentre sur la protection des actifs contre une utilisation non autorisée, tandis que la confidentialité définit qui a un accès autorisé. Nous n'utilisons les données personnelles qu'à des fins appropriées et nous sommes transparents sur les données que nous collectons et la manière dont nous les utilisons. Nous avons adopté des mesures organisationnelles et techniques pour garantir un niveau de sécurité approprié concernant le traitement des données à caractère personnel.

Elopak s'engage à protéger les droits à la vie privée de ses employés et de toutes les personnes avec lesquelles nous travaillons. Tout traitement de données personnelles au sein de Elopak doit être conforme à la législation actuelle en matière de protection de la vie privée, en vertu du Règlement général sur la protection des données (RGPD) et des différentes législations locales en matière de protection de la vie privée dans les pays dans lesquels nous opérons.

## Votre responsabilité

- Respecter le droit à la vie privée de chacun
- Organiser une formation si votre rôle et vos responsabilités incluent le traitement des données personnelles pour garantir la conformité aux exigences internes
- Mener une formation si vous avez régulièrement accès à des données personnelles ou si vous êtes impliqué dans la collecte, la copie, le stockage, l'analyse ou la divulgation de données personnelles
- Si vous estimez que Elopak n'a pas respecté les règles applicables au traitement des données personnelles, vous avez le droit de vous opposer et de vous plaindre à tout moment, par exemple en utilisant notre **courriel de confidentialité**
- Demandez conseil au Délégué à la protection des données de Elopak ou au Coordinateur local de la protection des données si vous avez des questions ou des préoccupations concernant le traitement des données personnelles



## Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle est une description d'un ensemble d'immobilisations incorporelles détenues et légalement protégées par une entreprise pour une utilisation ou une mise en œuvre depuis l'extérieur sans un consentement. Chez Elopak, la propriété intellectuelle couvre les marques déposées, les brevets et les conceptions. La propriété intellectuelle est un actif précieux pour nous. Nous nous conformons aux lois et réglementations pertinentes qui régissent les droits et la protection de notre propriété intellectuelle et de celle d'autrui.

## Transparence, établissement de rapports financiers et non financiers

En tant qu'entreprise cotée en bourse, Elopak est responsable de la communication complète et opportune des informations commerciales appropriées à ses employés et parties prenantes. Elopak est tenue de fournir des informations complètes, justes, précises, opportunes et compréhensibles dans ses rapports financiers et non financiers périodiques, dans d'autres documents déposés auprès des autorités et agences de réglementation, ainsi que dans ses autres communications publiques. Nous nous engageons à assurer la transparence et la précision de nos activités commerciales et à fournir aux marchés financiers des informations de qualité.

### Votre responsabilité

- Respecter les droits de propriété intellectuelle de Elopak et des autres
- Demander conseil au responsable des DPI de Elopak si vous avez des préoccupations liées à la propriété intellectuelle

### Votre responsabilité

- Assurez-vous que les données que vous enregistrez dans nos livres et registres sont exactes, fiables et complètes
- Ne saisissez jamais d'écritures erronées ou trompeuses dans nos livres et registres
- Signaler immédiatement toute indication de fraude, de documents financiers commerciaux inappropriés et de signalement ou d'allégations de ce type



# Signalements



## S'exprimer et signaler un comportement contraire à l'éthique

Elopak s'engage à instaurer une culture de confiance dans laquelle les employés sont à l'aise pour poser des questions, demander conseil, soulever des préoccupations et signaler des violations présumées. Chez Elopak, chacun d'entre nous est tenu de s'exprimer sur les questions éthiques et de signaler toute violation présumée de notre Code de conduite, de nos lois et réglementations, ainsi que toute violation substantielle de nos politiques et procédures.

Les préoccupations doivent être discutées avec votre supérieur hiérarchique. Si vous n'êtes pas à l'aise de signaler des préoccupations à votre supérieur hiérarchique, ou si votre supérieur hiérarchique n'a pas traité un problème de manière appropriée, vous pouvez également faire part de vos préoccupations aux ressources humaines ou au service juridique et conformité.

Si vous êtes préoccupé par la réponse ou l'absence de réponse, ou si vous ne vous sentez pas en mesure de parler aux personnes mentionnées ci-dessus, vous

pouvez également utiliser **l'assistance aux dénonciateurs** de Elopak. L'assistance pour les dénonciateurs est disponible sur notre site Web officiel. L'assistance pour les dénonciateurs est utilisée pour les rapports internes et externes fournis afin de permettre à tous les employés et parties prenantes externes de signaler leurs préoccupations de manière anonyme.

Elopak ne tolère aucune représailles à l'encontre de quiconque s'exprimant, ni aucun impact sur la carrière professionnelle de l'individu, pour avoir signalé de bonne foi d'éventuelles violations.

### Votre responsabilité

- Familiarisez-vous avec la politique de signalement de Elopak
- Si vous craignez raisonnablement qu'une mauvaise conduite ait eu lieu, le problème doit être signalé
- En cas de doute, demandez conseil au **service juridique et conformité**
- Pour plus d'informations sur le traitement des préoccupations signalées, veuillez vous référer aux directives internes

